

Ordonnance Souveraine n° 6.430 du 23 juin 2017 rendant exécutoire l'Accord de siège entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco, les Parties et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, signé le 3 avril 2017 à Monaco

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	23 juin 2017
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 14 juillet 2017 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité ; Mer

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2017/06-23-6.430@2017.07.15>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 juin 2017 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

L'Accord de siège entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco, les Parties et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, signé le 3 avril 2017 à Monaco, reçoit sa pleine et entière exécution à compter du 2 mai 2017, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 14 juillet 2017

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2017/Journal-8338>